

CP n° 3 du 8 février 2018

AP2022 : la CFDT Fonctions Publiques exige des réponses avant tout

La CFDT Fonctions publiques a souhaité prendre le temps d'une consultation large des équipes avant de décider des meilleurs moyens de mobilisation à mettre en œuvre pour peser sur les orientations du Gouvernement suite aux annonces faites le 1^{er} février dernier.

Dès cette date, notre organisation a fait part de ses profonds désaccords sur le fond et sur la forme des annonces relatives aux agents de la Fonction publique, en exigeant des clarifications rapides.

Au-delà de la lettre adressée à l'ensemble des organisations syndicales dès le vendredi soir 2 février, Olivier Dussopt, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, a confirmé que les rencontres bilatérales annoncées se dérouleront dès le lundi 12 février.

La CFDT Fonctions publiques rappellera :

- Son opposition à une approche uniquement budgétaire de la Fonction publique ;
- Son attachement à un service public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à tous les usagers ;
- Son exigence d'un rendez-vous salarial au printemps ;
- Son refus de voir balayé l'agenda social qui s'est construit sur, notamment les concertations et négociations à venir sur les conditions de travail, l'égalité professionnelle, les contractuels et la protection sociale complémentaire.

Ce sera aussi l'occasion de dire nos revendications sur chacun des axes soumis à la concertation :

- Sur le dialogue social : si une philosophie du dialogue social existe dans la Fonction publique, c'est celle issue des accords majoritaires de Bercy de 2008 et de la loi de 2010. La CFDT Fonctions publiques demande un bilan de ces accords. Elle s'opposera à la disparition d'une instance dédiée aux conditions de travail et exigera que des moyens soit mis en œuvre pour le développement d'un réel dialogue social de proximité.
- Sur l'individualisation des rémunérations : elle existe déjà. La CFDT Fonctions publiques rappellera que, en signant PPCR, elle a validé un rééquilibrage des rémunérations pour minorer la part individuelle en forte croissance au cours des dix dernières années.
- Sur les parcours professionnels et les accompagnements : la CFDT Fonctions publiques exigera que la priorité soit mise, y compris en termes d'organisation et de financement, sur la formation et la mobilité au sein de la Fonction publique. La possibilité de départ de la Fonction publique ne doit reposer que sur un strict volontariat, elle doit être encadrée, et l'indemnité de départ volontaire existante doit être renégociée.

- Sur le recours aux contractuels : pour la CFDT Fonctions publiques, l'emploi contractuel ne peut se substituer à l'emploi statutaire, au regard des obligations de service. Pour les contractuels, qui sont près de 1 million dans la Fonction publique, il faut améliorer leurs garanties sur l'évolution de leur rémunération et leurs conditions d'emploi. Il faut aussi que le Gouvernement s'engage à la limitation des contrats courts. La CFDT Fonctions publiques revendique également de faciliter l'accès au CDI et à l'emploi titulaire.

Afin de préserver toutes les chances d'aboutir aux mobilisations sectorielles en cours (EHPAD, travailleurs sociaux ...) ou à venir, et à ce stade, la CFDT Fonctions publiques estime que l'appel à la grève le 22 mars dans les trois versants de la Fonction publique est prématuré. Il faut d'abord laisser la place à la négociation.

La CFDT Fonctions publiques arrêtera ses positions en analysant régulièrement les réponses du Gouvernement à ses revendications.

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

contact presse

Bineta NDIAYE

Relations presse

06 42 20 18 81

Mylène JACQUOT

Secrétaire générale

06 08 76 67 27

uffa@uffa.cfdt.fr

[Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : @UffaCFDT](#)